

## SOMMAIRE

**HAUTE-LOIRE** : Un nouveau barème de cotisation pour le département

**CANTAL** : Des formations sur le foncier forestier et le rôle des collectivités dans la lutte contre le morcellement du patrimoine forestier public

Communes forestières et Chambre d'agriculture : un partenariat renforcé

**Le Programme Régional de la Forêt et du Bois** : les orientations de la politique forestière pour 10 ans !

Comment appréhender la disponibilité de la ressource bois en fonction de la structure du foncier forestier ?

**Des présidences françaises pour la SUJERA et la CIPRA en 2020 !**

La filière bois Massif central : un potentiel pour le développement local

**Des financements pour les projets en bois local faisant appel aux certifications**

Assemblée générale et séminaire pour les 10 ans de Bois des Alpes I

**Les indices des formules de révision, réelle opportunité ou menace ? L'exemple du bois énergie**

# ZOOM

## Le lien urbain-rural passe aussi par la forêt !

La forêt est aujourd'hui à la confluence d'enjeux majeurs. Les métropoles concentrent une grande partie des richesses des territoires, elles ont néanmoins une relation d'interdépendance avec les espaces péri-urbains et ruraux qui les entourent. Retour sur des exemples de coopération réussie !

### Contexte

La thématique du lien urbain rural est prégnante aux échelons nationaux et régionaux, le dernier Congrès national des Communes forestières de juin 2018 à Montpellier et son colloque dédié à la thématique illustre l'importance que revêt ce sujet pour les élus du réseau des Communes forestières. En Auvergne-Rhône-Alpes, les acteurs forestiers, urbains, institutionnels s'emparent également du sujet avec de nombreuses manifestations, certaines y intégrant notamment la question de la forêt de montagne :

- 1<sup>er</sup> Forum Métropole Montagne « Donner du relief, faire le lien » (Métropole de Grenoble, 8 février 2018)
- Séminaire « Les liens entre forêt et villes » tenu en Chartreuse (ONF, Fédération des Parcs Naturels, 4 au 6 avril 2018)
- Séminaire sur les territoires de Montagne (CEREMA, à Chamrousse, 14 et 15 juin), pendant lequel l'Union Régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes est intervenue
- Congrès National des Parcs à St Etienne les 10 et 11 octobre.

La qualité de vie urbaine est une préoccupation grandissante des métropoles et agglomérations. La qualité de l'air, de l'eau, de l'habitat via son architecture, la proximité d'espaces récréatifs paysagers sont autant de synonymes d'attractivité pour elles (en témoignent les rituels classements des villes où il fait bon vivre et travailler).

### La filière forêt-bois, élément de réponse aux défis métropolitains ?

Cette recherche permanente d'une meilleure qualité de vie urbaine est un enjeu de développement clef des territoires urbains qui doivent aussi porter les solutions de la transition énergétique. Peu à peu, les espaces forestiers limitrophes, et avec eux la filière forêt bois, gagnent à être reconnus comme éléments de réponse à ces préoccupations métropolitaines.

## AGENDA

Ainsi, de plus en plus de territoires s'interrogent et se mobilisent pour prendre en compte la filière forêt bois dans des mesures en lien avec l'adaptation au changement climatique, l'habitat (densification, rénovation thermique) et la qualité architecturale et paysagère du bâti et des espaces naturels récréatifs, la gestion des risques naturels, des pollutions et des nuisances, la sécurité et la salubrité des espaces publics, la biodiversité et la protection des milieux naturels, etc.

Les leviers d'actions sont variés. Ils sont aussi bien économiques avec les effets directs des marchés de la construction et du bois énergie sur la demande en matériau bois, que réglementaires également avec les documents de planification territoriale (urbanisme, climat et énergie) amenés à évoluer pour une intégration plus fine de la forêt et sa multifonctionnalité.

Ces constats permettront sans aucun doute de faire effet levier sur l'amélioration du cadre de vie urbain et la dynamisation de la filière forêt bois.

#### **Cas d'étude : l'exemple de Bois des Alpes et Bois des territoires du Massif central**

Dans l'espace Alpin et le Massif central, deux gisements forestiers régionaux stratégiques où se sont développées les certifications, cette interrelation ville-forêt de montagne est ancrée stratégiquement. Travailler à la corrélation entre ressources locales et besoins des agglomérations est retenu tant dans les politiques de massifs nationales qu'européennes.

C'est pourquoi positionner la forêt et sa multifonctionnalité et notamment l'enjeu consommation de bois certifié vers les aires métropolitaines est l'une des nombreuses passerelles qu'il est proposé de construire entre villes et montagne pour participer à :

- la cohésion territoriale entre espaces urbains et espaces montagnards,
- entraîner les espaces ruraux, montagnards dans la dynamique des pôles urbains adjacents,
- organiser des flux plus équitables entre ces espaces en réponse à la réforme territoriale en cours et qui touche aussi nos territoires de montagne.

#### **Des démarches territoriales fortes, où la forêt fait effet levier**

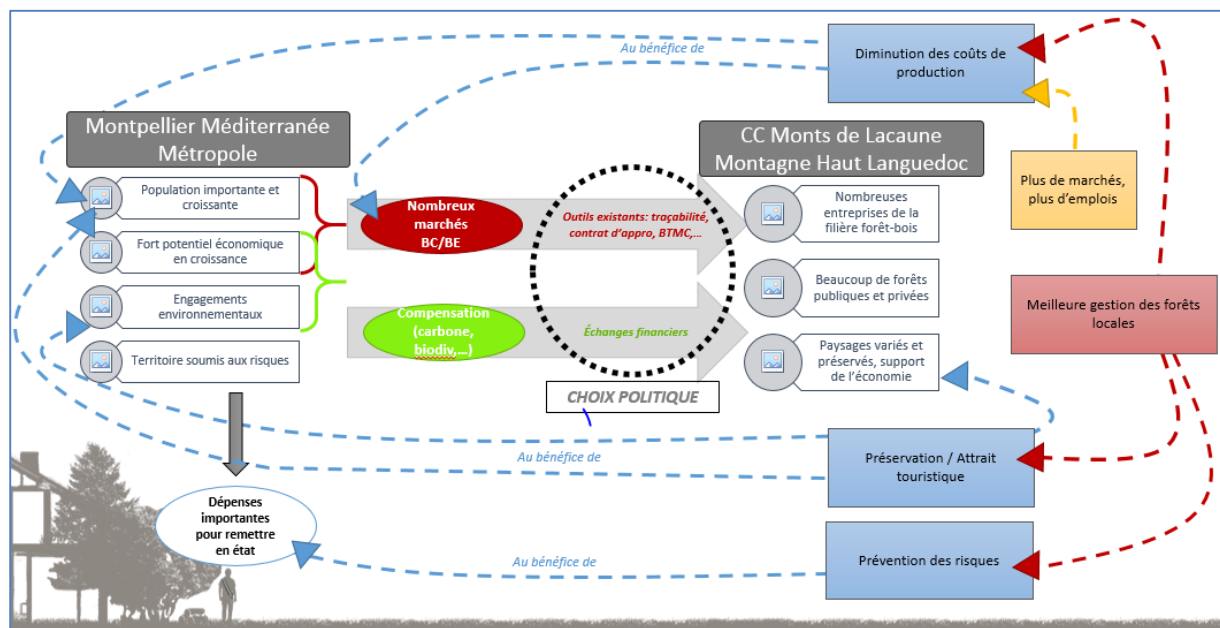
Afin d'illustrer cet effet levier de la filière forêt-bois en réponse aux préoccupations métropolitaines, nous nous sommes penchés sur trois initiatives territoriales. Ces initiatives ont été impulsées suite à des questionnements différents mais toutes s'appuient sur l'interaction gagnant-gagnant entre territoires urbains et ruraux comme réponse à ces questionnements.

#### ***Contrat de Réciprocité entre la Communauté de Communes « Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc » et Montpellier Méditerranée Métropole***

La Communauté de Communes « Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc » –territoire essentiellement rural- et Montpellier Méditerranée Métropole –grand pôle urbain- sont deux territoires avec des caractéristiques et des enjeux très différents notamment sur les questions de la filière forêt-bois. Ces deux territoires ont pu échanger sur leurs problématiques respectives et s'apercevoir qu'ils présentaient une certaine complémentarité dans les réponses envisagées.

Avec l'appui des Collectivités Forestières d'Occitanie, ils ont décidé de mettre en place un contrat de réciprocité car cet outil répondait de façon pertinente à leurs enjeux territoriaux en mettant en évidence la complémentarité de ces deux espaces. Une des principales étapes a été de bien comprendre les enjeux de chacun et d'envisager ce que l'espace urbain pourrait apporter au territoire rural, et inversement. En effet, la condition de réussite d'une telle entreprise est qu'il existe un véritable rapport gagnant/gagnant sans ascendance d'un territoire par rapport à un autre.

Le schéma ci-dessous illustre et synthétise les réflexions de cette étape clé :



Ainsi, le contrat de réciprocité traduit ces constatations en objectifs stratégiques, comme l'accompagnement de la structuration locale d'une filière bois dynamique et porteuse de développement. Ces objectifs sont développés en actions opérationnelles. Une des actions fortes menée dans le sens du développement de filière locale est la délibération prise par Montpellier pour systématiser l'étude d'une option bois dans tous les projets de construction dans la métropole et ainsi assurer, par l'utilisation de bois local certifié, la pérennisation d'emplois locaux et d'un tissu d'entreprises compétentes.

### **Stratégie inter territoriale inter-TEPOS (Isère)**

Fort du constat que les territoires dotés de stratégie locale de développement forestier œuvrent généralement de manière isolée bien que partageant globalement les mêmes enjeux, 6 communautés de communes iséroises se sont rapprochées afin de mutualiser la force de travail autour d'un même objectif : faire de la forêt et la filière bois un réel levier de développement territorial.

Cette démarche a été impulsée par les vice-présidents forêt et énergie de chaque communauté de communes. Cet ancrage politique affirmé est indispensable pour une bonne appropriation territoriale de la démarche.

Elle a pour objectif de travailler à l'échelle de 3 massifs forestiers et de la région urbaine grenobloise et de réfléchir à l'avenir de la forêt et à l'adaptation des filières bois au regard du réchauffement climatique et des nouveaux enjeux liés à la transition énergétique.

Cette stratégie ne se veut pas réinventer le fonctionnement de la filière mais s'appuie au contraire sur les nombreux points de préoccupation partagés par les élus et acteurs forêt/bois : valorisation des ressources locales, mise en valeur des compétences professionnelles du territoire (ETF, scieries...), regroupement parcellaire...

La notion d'interaction ville-campagne paraît incontournable dans l'élaboration d'une telle stratégie. Peuplée de 450 000 habitants, la métropole grenobloise a d'importants besoins, notamment en consommation énergétique ou en zones d'accueil du public, auxquels les territoires voisins peuvent répondre. Travailler de manière conjointe sur ces thématiques permettra de mettre en exergue toute la pertinence d'une approche inter-territoriale. Des fiches actions et une feuille de route commune sont en cours d'écriture et devraient être effectives dans un avenir proche.

### *Multifonctionnalité de la forêt du Grand Bois et protection de la ressource en eau potable pour la métropole de Saint-Etienne<sup>1</sup>*



La forêt du Grand Bois (735 hectares dans le Parc Naturel Régional du Pilat) est le plus grand des 5 massifs forestiers (1 131 ha en tout) appartenant à la ville de Saint-Étienne. En 1860, la ville de Saint-Étienne a acquis 240 hectares de terrains sur le bassin versant du Furan dans le but de capter 800 sources pour permettre son développement industriel, son alimentation en eau potable et protéger la ville des inondations (en plus de production de bois). C'est une véritable politique d'acquisition foncière de parcelles boisées qui

a été menée depuis puisque Saint Etienne achète annuellement quelques 3 ha, la ville est passée depuis à 1100 ha. La gestion du patrimoine forestier de la ville est assurée par l'ONF. Les plans de gestion, qui engagent pour 20 ans la ville à renforcer ce lien entre l'eau et la forêt, affichent nettement les objectifs dans l'ordre prioritaire suivant : préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité, production sylvicole, accueil des différents publics. L'aménagement forestier mis en place permet au massif de devenir rapidement un véritable filtre naturel garant d'une eau de qualité.

Différents outils ont été mis en place. Des outils réglementaires, comme les périmètres de protection qui s'appuient sur des contrats territoriaux dans lesquels la ville contribue financièrement pour faire évoluer les pratiques agricoles et notamment réduire les composés organiques totaux retrouvés dans l'eau. Ces règlements des périmètres de protection qui contraignent agriculteurs mais aussi les particuliers (interdictions de pratiques de loisirs) obligent ensuite la mise en conformité des documents d'urbanisme. La ville dispose aussi d'un droit de préemption dans l'emprise du périmètre rapproché. Enfin, les obligations propres à la conservation de la certification PEFC doivent aussi être remplies. Au fil des échanges de terrain avec les agriculteurs, un lien particulier a donc été établi, facilitant la démarche.

Des outils de gestion sont aussi déclinés dans les plans de gestion, comme avec l'entretien des canalisations du captage forestier (30km de drains sur 768 ha de forêt communale). La production de bois d'œuvre fait l'objet d'un suivi précis (surveillance accrue de la circulation, des travaux sylvicoles, des exploitations, de l'entretien des infrastructures routières, des activités récréatives). Les interventions en forêt sont anticipées. Les flux du public en forêt sont également accompagnés et maîtrisés. Les équipements d'accueil sont ainsi localisés et dimensionnés, les véhicules motorisés de loisirs sont donc interdits et des missions de surveillance sont réalisées fréquemment.

Enfin des mesures incitatives complémentaires sont à noter comme avec l'incitation à des pratiques d'agriculture biologique et l'introduction des repas bio dans les cantines scolaires en parallèle avec les circuits courts.

Pour ce qui est de l'aspect économique et budgétaire, le bois finance la gestion forestière, l'accueil du public et les mesures environnementales. Cette démarche est en passe de devenir une véritable référence en termes de protection naturelle de la ressource en eau et de gestion multifonctionnelle durable.

**Ces initiatives présentent plusieurs points communs : la reconnaissance des services rendus par la forêt pour alimenter les projets structurants d'une collectivité en lien avec la transition énergétique, le développement économique, la reconnaissance de la notion d'interaction gagnant-gagnant et l'identification d'axes de travail sur lesquels peuvent s'instaurer une réciprocité et une complémentarité. Alors que la reconfiguration des territoires métropolitains se décante et qu'avec elle se refondent les stratégies urbaines et de transition énergétique, nous entrons dans une période décisive pour que les territoires prennent plus largement appui sur la forêt et la filière-bois, et notamment au travers de leurs outils de planification territoriale.**

1. Restitution proposée à la suite de la présentation au Séminaire « Les liens entre forêt et villes » tenu en Chartreuse (ONF, Fédération des Parcs Naturels, 4 au 6 avril 2018), Contacts : [guillaume.sabot@onf.fr](mailto:guillaume.sabot@onf.fr) et [valerie.chassignol@saint-etienne-metropole.fr](mailto:valerie.chassignol@saint-etienne-metropole.fr)

## **HAUTE-LOIRE : UN NOUVEAU BARÈME DE COTISATION POUR LE DÉPARTEMENT**

L'année 2018 est marquée d'une évolution du barème de cotisation pour les adhérents du département de la Haute-Loire. Suite à la décision du Conseil d'administration de l'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, les collectivités de Haute-Loire ont vu leurs conditions d'adhésion se modifier pour une offre plus adaptée au contexte local.

Ainsi, l'adhésion des communes se calculant à partir du nombre d'habitant passe de deux à quatre catégories, avec une baisse du minimum de cotisation pour les communes les moins peuplées. Le changement le plus important se situe néanmoins au niveau de l'adhésion des Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Dorénavant, les EPCI n'adhèrent plus pour leur propre compte mais pour toutes les communes de leur territoire. Concrètement, cela signifie que chaque commune de l'EPCI est adhérente au réseau des Communes forestières. La cotisation annuelle est réglée par l'intercommunalité ; au moment de l'appel à cotisations, ses membres reçoivent le courrier du président des Communes forestières sans facture à acquitter.

Le nouveau barème a été envoyé en parallèle de l'appel à cotisations 2018. Il est disponible pour toute collectivité souhaitant des renseignements, en contactant le chargé de mission local.

## **CANTAL : DES FORMATIONS SUR LE FONCIER FORESTIER ET LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS DANS LA LUTTE CONTRE LE MORCELLEMENT DU PATRIMOINE FORESTIER PUBLIC**



Suite aux annonces du lancement du programme de formation 2018 dans le Cantal, deux formations à destination des élus, techniciens et personnels administratifs ont été réalisées les 7 et 14 septembre dernier, respectivement à Anglards-de-Salers et Laveissenet.

Elles ont réuni 26 personnes dont 21 élus sur le thème de la structuration du foncier forestier public en lien avec les sections de communes. L'objectif était de donner les clés de compréhension aux élus pour mieux appréhender les actions possibles sur leur foncier

forestier et les outils à leur disposition pour les mettre en œuvre grâce aux modifications apportées par la loi d'avenir du 13 octobre 2013.

La matinée en salle était suivie d'une visite terrain de parcelles communales ou sectionales illustrant des situations foncières existantes au sein du territoire (application ou non du régime forestier, intérêts sylvicoles selon le contexte, méthode de soumission...). Elles ont été rendues possible grâce à l'intervention des techniciens forestiers locaux de l'ONF qui ont présenté les enjeux forestiers des parcelles en question et le rôle de l'Office dans les démarches des élus.

Compte tenu de l'intérêt des élus pour le sujet, le programme de formation 2019 comprendra d'autres sessions en ciblant des secteurs proches des collectivités n'ayant pas pu assister à celles de cette année.

ACTU | forêt des collectivités

**COMMUNES FORESTIERES ET CHAMBRE D'AGRICULTURE : UN PARTENARIAT RENFORCE**



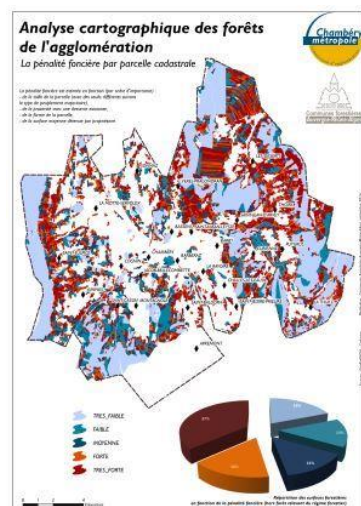
Le partenariat Communes forestières/Chambre d'agriculture est en développement pour travailler sur des projets de valorisation du foncier forestier, la réalisation d'états des lieux des voiries suite aux exploitations, la mise en œuvre de bois certifié dans les bâtiments agricoles...Retour sur la stratégie d'action de la Chambre d'agriculture définie ce printemps 2018 et pourquoi les Communes forestières se sont positionnées favorablement sur ce projet. [Lire la suite](#)

**LE PROGRAMME REGIONAL DE LA FORET ET DU BOIS : LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE FORESTIERE POUR 10 ANS !**



La version 1 du Programme Régional de la Forêt et du Bois a été présentée aux acteurs des territoires lors des réunions du 18 juin et 19 juin 2018 ainsi qu'à la Commission Régionale Forêt Bois le vendredi 22 juin 2018. Les Communes forestières sont à votre disposition pour recueillir vos remarques. [Lire la suite](#)

**COMMENT APPRÉHENDER LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE BOIS EN FONCTION DE LA STRUCTURE DU FONCIER FORESTIER ?**



En Auvergne-Rhône-Alpes, le taux de prélèvement, c'est-à-dire la part de l'accroissement biologique annuel mobilisée, est inférieur à 50% ! Par corollaire, cela implique qu'une part importante de la productivité des forêts régionales ne participe pas au dynamisme de la filière bois. Différents facteurs expliquent ce faible taux de prélèvement : les deux principaux sont naturellement la topographie et la structure du foncier forestier. Les Communes forestières ont développé un outil d'analyse cartographique du foncier forestier, à partir des données cadastrales. Objectif : fournir les éléments de décisions nécessaires aux élus locaux afin d'appréhender la problématique sur leur territoire, et d'identifier les secteurs à enjeux. [Lire la suite](#)

### ACTU | montagne

#### DES PRÉSIDENTES FRANÇAISES POUR LA SUERA ET LA CIPRA EN 2020 !



Une remontée d'information nationale s'organise pour préparer les présidences françaises de la SUERA et de la CIPRA en 2020. Articulée avec une présidence française de la Convention Alpine (CIPRA) en 2019-2020, celle de la SUERA viendra amplifier pour 2020, les synergies entre les deux coopérations alpines. Parmi elles, celles concernant la filière forêt-bois occupent une place importante et les Communes forestière Auvergne-Rhône-Alpes, via le Réseau Alpin de la Forêt de Montagne, contribuent aux échanges. [Lire la suite](#)

#### LA FILIÈRE BOIS MASSIF CENTRAL : UN POTENTIEL POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Réuni ce vendredi 21 septembre 2018, le comité de massif a rappelé l'importance de la filière bois dans la stratégie du Massif central. Création d'un groupe de travail dédié, certification des bois locaux, bâtiments publics exemplaires, retour sur les objectifs du massif et les perspectives. [Lire la suite](#)

### ACTU | bois construction

#### DES FINANCEMENTS POUR LES PROJETS EN BOIS FAISANT APPEL À LA CERTIFICATION



Des financements existent en faveur des certifications sur la région Auvergne-Rhône-Alpes : la bonification de 15 % sur la DETR du Puy-de-Dôme sur les lots bois certifiés Bois des territoires du Massif central et l'AAP régional en faveur des constructions en bois local. [Lire la suite](#)

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉMINAIRE POUR LES 10 ANS DE BOIS DES ALPES

L'association Bois des Alpes fête en 2018 ses dix années d'existence. Avec l'appui des Unions régionales de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes et PACA, une journée dédiée a été organisée le vendredi 5 octobre 2018, à Bourg d'Oisans (38) suite à l'Assemblée générale de l'association. [Lire la suite](#)

### ACTU | bois énergie

#### LES INDICES DES FORMULES DE RÉVISION, RÉELLE OPPORTUNITÉ OU MENACE ? L'EXEMPLE DU BOIS ÉNERGIE !



Source : Pixabay

Les contrats de fournitures, quels qu'ils soient, peuvent être rédigés et contractés sur plusieurs années. Cette pratique présente l'avantage de sécuriser à la fois le vendeur et l'acheteur, en garantissant d'un côté un débouché, et de l'autre un approvisionnement. Ces contrats pluriannuels comportent nécessairement des clauses spécifiques liées à la révision des prix. Ces clauses peuvent notamment spécifier la formule qui servira à cette révision. Ces formules sont construites à partir d'indices qui sont jugés suffisamment pertinents pour refléter de façon objective l'évolution du marché. Etat de lieux des pratiques en matière de bois énergie ! [Lire la suite](#)

## **À CÔTÉ** | AIN

- Matinée d'échange autour de la trame verte forestière [Lire la suite](#)
- Avancées sur la procédure d'acquisition des biens sans maître [Lire la suite](#)

## **À CÔTÉ** | ARDÈCHE

- Les Communes forestières de l'Ardèche fêtent leurs 5 ans ! [Lire la suite](#)
- Les Communes forestières et la Chambre d'Agriculture poursuivent leur partenariat en Ardèche ! [Lire la suite](#)
- Le département de l'Ardèche renouvelle son soutien aux Communes forestières ! [Lire la suite](#)

## **À CÔTÉ** | DRÔME

- Une année bien remplie pour les Communes forestières de la Drôme [Lire la suite](#)
- Venez participer à la 2<sup>ème</sup> édition de Terres Animées : Vive la Forêt ! sur Valence Romans Agglo [Lire la suite](#)
- Cérémonie de Signature de la Charte Forestière des Chambaran le 27 septembre 2018 à Roybon [Lire la suite](#)

## **À CÔTÉ** | ISÈRE

- Acte 3 des ventes publiques de bois en Isère pour 2018 [Lire la suite](#)
- Une Assemblée générale riche en échanges [Lire la suite](#)
- Un pas vers le développement raisonné du réseau de desserte forestière en Chartreuse [Lire la suite](#)
- Cérémonie de Signature de la Charte Forestière des Chambaran le 27 septembre 2018 à Roybon [Lire la suite](#)

## **À CÔTÉ** | PUY-DE-DÔME

- Retour sur l'Assemblée générale des Communes forestières du Puy-de-Dôme [Lire la suite](#)
- Des formations pour les élus [Lire la suite](#)
- Suivi des transferts de biens de sections aux communes [Lire la suite](#)

## **À CÔTÉ** | SAVOIE

- Assemblée générale de l'Association des Communes forestières de Savoie [Lire la suite](#)
- Oppositions face aux dispositions de l'ONF sur l'affouage [Lire la suite](#)

## **À CÔTÉ** | HAUTE-SAVOIE

- Bilan de la vente d'automne 2018 [Lire la suite](#)
- Champlaitier ou la multifonctionnalité de la forêt incarnée [Lire la suite](#)
- Les Communes forestières à Euroforest avec Formicâble [Lire la suite](#)



## CONTACTS | CANTAL

### Association des Communes forestières du Cantal | Communes forestières 15

Maison de la forêt et du bois – Marmilhat  
10 allée des Eaux et Forêts  
63370 LEMPDES

04 73 83 64 67 | [cantal@communesforestieres.org](mailto:cantal@communesforestieres.org)

Présidente : Nicole VIGUES, Maire de Laveissière

Chargé de mission : Jérémie TRUBERT | [jeremie.trubert@communesforestieres.org](mailto:jeremie.trubert@communesforestieres.org) | 06 65 20 07 25

## CONTACTS | AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes | Communes forestières AURA

Maison des Parcs et de la Montagne  
256 rue de la République  
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05 | [auvergnerhonealpes@communesforestieres.org](mailto:auvergnerhonealpes@communesforestieres.org) | [www.communesforestieres-aura.org](http://www.communesforestieres-aura.org)

Président : Roger VILLIEN, Vice-Président de l'Association des Communes forestières de Savoie

Directrice : Jessica MASSON

## CONTACTS | FRANCE ET EUROPE

### Fédération nationale des Communes forestières | FNCoFor

13 rue du Général Bertrand  
75007 PARIS

01 45 64 47 98 | [federation@communesforestieres.org](mailto:federation@communesforestieres.org) | [www.fncofor.fr](http://www.fncofor.fr)

Président : Dominique JARLIER, Président de l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme

Directeur : Alain LESTURGEZ

### Développement du réseau en avril 2018

Dernière association créée : Union régionale des  
Communes forestières de Normandie, le 27 juin 2017

